

Délibération DEL-CC-2025-202

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 16 DECEMBRE 2025

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le seize décembre deux mille vingt-cinq, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (52) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, François MARY, Bruno BODIN, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire GINGREAU, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Sophie BESNARD, André BOISSONNOT, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOIS, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Jean-Jacques GROLLEAU, Emmanuelle HERBRETEAU, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU

Pouvoirs (8) : Marie JARRY pouvoir à Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD pouvoir à Pierre-Yves MAROLLEAU, Jean Claude METAIS pouvoir à Emmanuelle MENARD, Jean-Pierre BODIN pouvoir à Johnny BROSSEAU, Marie-Line BOTTON pouvoir à Rachel MERLET, Bernard CARTIER pouvoir à Claudine GRELLIER, Jean-François MOREAU pouvoir à Bérangère BAZANTAY, Stéphane NIORT pouvoir à Armelle CASSIN

Absents (23) : Marie JARRY, Gilles PETRAUD, Dany GRELLIER, Sébastien GRELLIER, Jean Claude METAIS, Florence BAZZOLI, Jacques BELIARD, Jean-Pierre BODIN, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Muriel HELOU-DEVILLERS, Odile LIOUSRI-DROCHON, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Stéphane NIORT, Philippe ROBIN, Rodolphe ROUE, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU

Date de convocation : 10-12-2025

Secrétaire de séance : Jérôme BARON

FINANCES

Budget Principal CA2B – Prolongation de l'Autorisation de Programme Résidence Habitat Jeunes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération DEL-CC-2022-018 du 8 février 2022 portant création de l'Autorisation de Programme pour le projet "Résidences Habitat Jeunes" ;

Vu les délibérations DEL-CC-2023-039 du 21 mars 2023, DEL-CC-2024-025 du 19 mars 2024 et DEL-CC-2025-032 du 18 mars 2025 portant modification de l'Autorisation de Programme et des Crédits de paiement.

Considérant le programme d'investissement prévu sur la période 2022-2026.

Il s'agit d'acter une nouvelle modification de l'autorisation de programme pour le projet Résidences Habitat Jeune.

L'autorisation de programme concerne un investissement pluriannuel, elle fixe la limite supérieure des crédits qui peuvent être engagés pour une opération identifiée.

Il est rappelé que le planning d'intervention à la suite de la délibération du 18 mars 2025 déclinait l'AP/CP de la manière suivante :

Dépenses	2022	2023	2024	2025	TOTAL
RESIDENCES HABITAT JEUNE	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	540 000,00 €	590 000,00 €
Total TTC	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	540 000,00 €	590 000,00 €

Compte tenu du décalage du programme, il convient de modifier les crédits de paiement de la sorte :

Dépenses	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
RESIDENCES HABITAT JEUNE	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	240 000,00 €	300 000,00 €	590 000,00 €
Total TTC	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	240 000,00 €	300 000,00 €	590 000,00 €

A noter que les crédits annuels correspondants devront être inscrits chaque année au moment du vote du budget.

Le conseil communautaire, est invité à :

- **modifier l'autorisation de programme telle que mentionnée ci-dessus ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **19 DEC. 2025**

Notifié ou publié le **19 DEC. 2025**

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

